

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation :	10 mars 2017	Nombre de conseillers communautaires En exercice: 50 Présents : 43 Votants : 48
Date d'affichage de la convocation :	10 mars 2017	

Séance du 20 mars 2017

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le vingt mars deux mille dix-sept à dix-neuf heures, dans les salons de l'hôtel de ville à JOIGNY, sous la présidence de **M. Nicolas SORET**.

ETAIENT PRESENTS :

M. Claude GRUET, Mme Régine PASQUIER M. Michel DEFRANCE, Mme Marie-Lyne MARLAND-MAHIET, Mme Catherine DECUYPER, M. Patrick LEMAISTRE, M. Yannick VILLAIN, Mme Marie-Hélène GOUEDARD, M. Serge BLOUET, Mme Fabienne SCALABRIN-GUILLOTEAU, M. Christian ROTILIO, M. Jean-Pierre ROUSSEAU, M. Claude PERREAU, M. Patrice CHASSERY, M. Gérard VERGNAUD, M. Bernard MORAINÉ, M. Nicolas SORET, Mme Laurence MARCHAND (arrivée à 20 H 05), M. Mme Bernadette MONNIER, M. Richard ZEIGER, Mme Monique PAUTRÉ, M. Mohammed BELKAID, Mme Sylvie CHEVALLIER, M. Benoit HERR, Mme Ludivine DUFOUR, M. Jean PARMENTIER, M. Thierry LEAU, M. Jacques COURTAT, Mme Emilie LAFORGE (a quitté la séance à 19 h 45, a donné procuration à M. Thierry LEAU), M. Laurent CHAT, Mme Eliette ITALIANO, M. Daniel EMERY (suppléant de Lionel BOUTIN), M. Jean-Pierre BAUSSART, M. Guy BOURRAS, Mme Sylvie BLANC, M. Alain PETER, M. Bernard DUGOURGEOT, Mme Catherine PICHON, M. Pierre MATHEY, M. Didier MIGNON, M. Gilles-Maxime POIBLANC (est arrivé à 19 h 20), M. Bruno JAN, Mme Monique MERCIER.

ETAIENT ABSENTS :

Mme Frédérique COLAS, procuration à Mme Laurence MARCHAND,
Jean-Yves MESNY, procuration à M. Richard ZEIGER,
M. Yann CHANDIVERT, procuration à M. Bernard MORAINÉ,
Mme Corinne BALLANTIER, procuration à M. Jacques COURTAT,
Mme Laure FARO, procuration à M. Guy BOURRAS,
M. Lionel BOUTIN, suppléé par M. Daniel EMERY,
M. Rémi BICHEBOIS,
Mme Isabelle MICHAUD

SECRETARE DE SEANCE : Mme Ludivine DUFOUR

Objet : Fixation des tarifs pour la reprise des bacs roulants de 660 litres

Objet : Fixation des tarifs pour la reprise des bacs roulants de 660 litres

Dans le cadre de la mise en place de la redevance incitative, des usagers échangent leur bac de 660 litres par des volumes plus petits suite à des changements familiaux (nombre de personnes au foyer, meilleur tri des recyclables).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DCPPLSRC/2017/0089, du 8 février 2017, portant sur la mise en conformité des statuts de la Communauté de Communes du Jovinien,

Considérant la demande d'usagers d'échanger leur bac de 660 litres par un bac de volume inférieur en raison du changement de la composition familiale ou suite à l'extension des consignes de tri,

Considérant l'âge de la mise en service des bacs roulants,

Considérant la proposition des tarifs de reprise des bacs de 660 l, des bacs pucés et non pucés, ci-dessous :

Bacs 4 roues	Bacs non pucés neufs TTC (TRI : couvercle jaune)	Prix de reprise par la CCJ TTC	Bacs pucés neufs TTC (OMR : couvercle grenat)	Prix de reprise par la CCJ TTC
660 litres	148,00 €	50,00 €	150,00 €	52,00 €

Vu l'exposé du vice-président,

Le conseil communautaire,
Après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **fixe** les prix reprise des bacs roulants de 660 litres conformément au tableau ci-dessus,
- **autorise** le président ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires au recouvrement.



Date de réception
par la Préfecture : 31/03/2017

date de publication : 31/03/2017

Pour copie conforme,
Pour le Président,